



## RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE – COVID-19

Les mesures identifiées ci-dessous sont issues des directives imposées par les autorités de la santé publique. Ils s'adressent à tous les saisonniers et les voyageurs ainsi qu'aux visiteurs. Nous vous invitons à en prendre connaissance et, bien sûr, à respecter ces nouvelles normes. Elles sont en vigueur dès maintenant et ce, pour une durée indéterminée.

- La distanciation physique de deux (2) mètres doit être respecté en tout temps. Il en est de même pour les mesures d'hygiène dictées par les autorités gouvernementales.
- Les visiteurs d'un jour doivent quitter à 22 heures, au plus tard.
- Les voyageurs ont droit à deux visiteurs adultes.
- La salle communautaire est fermée jusqu'à nouvel ordre.
- Les parents et les grands-parents ont la responsabilité d'informer leurs enfants et petits-enfants des règles d'hygiène et de distanciation et de s'assurer de leur respect.
- Les autorités gouvernementales ont autorisé l'ouverture des établissements de camping en priant les campeurs de limiter leurs déplacements au simple aller-retour entre leur domicile et le terrain de camping. Nous vous invitons à respecter cette demande.
- Tout animal doit être tenu en laisse en tout temps et éviter les contacts avec les autres animaux.
- Le parc à chiens est fermé.
- Les campeurs peuvent circuler dans les sentiers de marche, les espaces verts et les rues du camping dans le respect des règles de distanciation physique et de rassemblement.
- Il est possible de profiter de la plage dans le respect des règles de distanciation. La baignade est permise en présence d'un surveillant-sauveteur.
- La location des diverses embarcations sera offerte à compter du vendredi, 26 juin.
- Désormais, il est impossible d'apporter au terrain de camping son propre bois pour nourrir le feu de camp. Il faut s'approvisionner directement au Domaine.
- Les jeux de fer et de pétanque sont permis pour des joutes d'un joueur contre un autre seulement et ce, avec son équipement personnel.
- Les heures d'ouverture du bureau sont de 8 h à 22 h.
- Pour toute urgence, vous pouvez nous contacter au **1 800 361-3765**.

### Installations sanitaires

- Les saisonniers et leurs invités ne doivent pas utiliser les installations sanitaires du Domaine.
- Les installations sanitaires sont accessibles aux voyageurs qui n'ont pas les services.
- Pour l'utilisation de la buanderie, les saisonniers sont invités à s'enregistrer au bureau d'accueil. Il est à noter qu'un seul individu à la fois pourra utiliser la laveuse et/ou sècheuse.
- Les voyageurs ont accès au service de la buanderie dans le respect des normes en vigueur en cette période de pandémie. Les instructions sont affichées à la buanderie.

### Rappel

- Il est de la responsabilité des campeurs (saisonniers et voyageurs) de vous assurer que vos visiteurs respectent toutes les consignes transmises par les autorités gouvernementales. Le non-respect desdites consignes peut entraîner l'expulsion sans remboursement, l'imposition d'une amende voire même, la fermeture du camping.

Nous vous remercions de votre attention et de votre précieuse collaboration. Elles sont très appréciées. Nous vous souhaitons une très belle saison estivale 2020!

*La direction - Domaine du Lac Libby*

**Prenez note que cette réglementation est sujette à changement sans préavis.**